

DÉDIANCE CAP 1818

Vous recherchez une complémentarité à l'assurance vie dans le cadre de votre stratégie patrimoniale.

L'ESSENTIEL

- Un contrat de capitalisation libellé en euros et/ou en unités de compte qui vise différents objectifs : constituer un capital et espérer le valoriser sur le moyen/long terme, percevoir des revenus complémentaires par le biais de rachats partiels⁽¹⁾, préparer la transmission de votre patrimoine...
- Une délégation de la gestion de l'épargne de votre contrat selon votre profil d'investisseur et votre sensibilité aux risques ou l'accès libre, dans le cadre de versements ou d'arbitrages, à une large gamme de supports ;
- Une fiscalité spécifique⁽¹⁾ en matière d'imposition des produits.

> Dédiance Cap 1818, vous offre la possibilité de répartir votre épargne entre l'orientation libre ou l'orientation personnalisée (hors PEA).

ORIENTATION LIBRE

Vous pouvez opter pour une gestion libre qui vous offre un accès à une large gamme de supports :

L'actif en euros :

- L'Actif général de La Mondiale pour lequel vous bénéficiez d'une protection du capital déduction faite des frais versés (dont ceux sur versement et de gestion annuels)* et d'un rendement annuel (1,60 % net de frais de gestion si < à 30 % UC ; 1,90 % net de frais de gestion si ≥ 30 % UC en 2017⁽²⁾).

*La protection sur le capital brut de frais s'exerce tout au long de la vie du contrat Dédiance Cap.

Le capital investi sur le fonds en euros peut diminuer lors de l'attribution de la participation aux bénéfices si celle-ci est inférieure aux frais de gestion. Tant que les frais restent supérieurs au(x) participation(s) aux bénéfices attribuée(s) au fonds en euros, une perte en capital sur le fonds en euros est supportée dans le cas d'une opération de désinvestissement du fonds en euros (arbitrage sortant, rachat).

Les unités de compte :

- Une centaine d'unités de compte éligibles⁽³⁾ dont les OPC de la sélection Gestion Privée des Caisses d'Epargne. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les options de gestion :

- Une dizaine d'options de gestion sont accessibles pour des arbitrages automatiques, ou encore des réallocations programmées de votre épargne. Il est possible de les appliquer sur l'ensemble des unités de compte à cotation quotidienne.

ORIENTATION PERSONNALISÉE

Vous donnez un mandat d'arbitrage à un mandataire gestionnaire financier : VEGA Investment Managers filiale de Natixis Wealth Management en charge de la sélection des unités de compte éligibles⁽⁴⁾ et des arbitrages selon l'orientation de gestion que vous aurez préalablement choisie en fonction de votre sensibilité aux risques, de vos connaissances et expériences financières ainsi que votre horizon de placement.

L'épargne inscrite sur une orientation de gestion ne bénéficie d'aucune garantie en capital.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) La quote part de produits prise en compte lors des rachats est soumise à la fiscalité en vigueur au moment de l'opération. Celle-ci peut évoluer en cours de vie du contrat.

(2) Taux de rendement servi en 2017 sur l'actif général de La Mondiale net de frais de gestion, acquis prorata temporis, et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(3) Selon les dispositions de la Proposition de contrat de capitalisation valant note d'information et de l'Annexe financière de l'orientation libre à la Proposition de contrat de capitalisation valant note d'information.

(4) Selon les dispositions de la Proposition de contrat de capitalisation valant note d'information et de l'Annexe financière de l'orientation personnalisée à la Proposition de contrat de capitalisation valant note d'information.

Dédiance Cap 1818 est un contrat de capitalisation assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE, Entreprise régie par le Code des assurances membre d'AG2R LA MONDIALE, S.A. au capital de 73 413 150 euros R.C.S. PARIS B 313 689 713 - 104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex.

Contrat commercialisé par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT – SOCIÉTÉ ANONYME – ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET PRESTATAIRE DE SERVICE D'INVESTISSEMENT – SIÈGE SOCIAL : 115, RUE MONTMARTRE - CS 21818 - 75080 PARIS CEDEX 02. CAPITAL SOCIAL : 88 401 767,30 EUROS – IMMATRICULÉE RCS PARIS SOUS LE N°306 063 355 – ORIAS N° 07 006 332

EN PRATIQUE

- **Versements minimums** : initial : 75 000 € ; complémentaire : 500 € ; programmés : 150 € par mois, 450 € par trimestre, 750 € par semestre ou 1 500 € annuel
- **Souscription** : simple, conjointe ou démembrée
- **Taux provisoire en cas de désinvestissement de l'actif en euros en cours d'année** : fixé chaque début d'année pour l'actif en euros
- **Disponibilité de tout ou partie du capital** : par le biais de rachat partiel ou total, sortie en capital ou rente viagère
- **Frais sur versements** : 2 % maximum
- **Frais de gestion annuels** : 0,90 % maximum sur le support en euros et 1 % sur les unités de compte
- **Frais de gestion annuels en orientation de gestion** : 1,60 %
- **Frais de gestion annuels en orientation personnalisée** : 1,70 %

> Le contrat de capitalisation : un outil incontournable dans la gestion de votre patrimoine

Date du rachat	Produits afférents aux primes versées avant le 27/9/2017. Modalité d'imposition	Produits afférents aux primes versées à compter du 27/9/2017	
Avant 4 ans	IR ⁽¹⁾ ou PFL sur option 35 % + PS ⁽²⁾ 17,2 %	PFU de 12,80 % ou IR sur option globale ⁽¹⁾ (l'assureur prélève 12,80 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %	
Entre 4 et 8 ans	IR ⁽¹⁾ ou PFL sur option 15 % + PS ⁽²⁾ 17,2 %		
		Montant des primes nettes inférieur à 150 000 € au 31/12 de l'année N-1	Montant des primes nettes supérieur à 150 000 € au 31/12 de l'année N-1
Après 8 ans	IR ⁽¹⁾⁽³⁾ ou PFL sur option, 7,50 % + PS 17,20 %	PFU ⁽³⁾ 7,50 % ou IR sur option globale ^{(1) et (3)} (l'assureur prélève 7,50 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %	PFU ⁽³⁾ de 7,50 % pour quote-part des primes < à 150 000 € et de 12,80 % pour quote-part des primes > 150 000 € ou IR sur option globale ^{(1) et (3)} (l'assureur prélève 7,50 % par un prélèvement forfaitaire non libératoire) + PS ⁽²⁾ 17,2 %

(1) Après imputation de la quote-part de CSG déductible de 6,8 % (2) Pas de taxation pour les produits sur lesquels les PS ont été prélevés lors de leur inscription en compte
(3) Après application d'un abattement de 4 600 € ou 9 200 € selon la situation familiale (ordre d'imputation)

IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	La fraction de la valeur de rachat au 1^{er} janvier des contrats d'Assurance Vie rachetables et des contrats de capitalisation résultant d'unités de comptes dont les sous-jacents représentent des actifs immobiliers sont imposables à l'IFI.
--	---

> Un moyen de transmettre votre capital

Fiscalité en cas de décès	Souplesse dans la transmission de votre capital Le contrat de capitalisation fait partie de l'actif successoral au décès du souscripteur, pour sa valeur de rachat au jour du décès (sauf dans le cas particulier d'un démembrement où l'extinction de l'usufruit viager entraîne la consolidation de la pleine propriété sans frottement fiscal). Il bénéficie des abattements fiscaux de la transmission.
----------------------------------	---



CAISSE D'ÉPARGNE

L'accompagnement de la Caisse d'Épargne Groupe BPCE

- La souscription d'un contrat de capitalisation DÉDIANCE CAP 1818 doit être considérée dans le cadre d'une approche globale de votre situation patrimoniale et fiscale.
- La Caisse d'Épargne pourra, à votre demande, vous présenter les modalités de souscription à ce contrat ainsi que les caractéristiques et les risques liés aux supports que vous aurez sélectionnés.



AG2R LA MONDIALE

Un contrat sélectionné auprès de La Mondiale Partenaire, entreprise régie par le code des assurances, membre d'AG2R LA MONDIALE.

AG2R LA MONDIALE en quelques mots :

- 1^{er} groupe de protection sociale en France,
- Un groupe mutualiste et paritaire, non coté en bourse,
- Notation Standard & Poor's : A-

Dédiance Cap 1818 est un contrat de capitalisation assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE, Entreprise régie par le Code des assurances membre d'AG2R LA MONDIALE, S.A. au capital de 73 413 150 euros R.C.S. PARIS B 313 689 713 - 104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex.

Contrat commercialisé par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT – SOCIÉTÉ ANONYME – ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT ET PRESTATAIRE DE SERVICE D'INVESTISSEMENT – SIÈGE SOCIAL : 115, RUE MONTMARTRE - CS 21818 - 75080 PARIS CEDEX 02. CAPITAL SOCIAL : 88 401 767,30 EUROS – IMMATRICULÉE RCS PARIS SOUS LE N°306 063 355 – ORIAS N° 07 006 332

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320€ - Siège Social : 50 avenue Pierre-Mendès-France 75201 Cedex 13 - RCS Paris n°493455042 BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°08 045 100

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Page 2/2 - Document non contractuel à caractère publicitaire publié le 01/04/2018



CAISSE D'ÉPARGNE